



Protocole sanitaire pour la navigation sur les bateaux du Winches Club Version 20210331

Le présent protocole est à appliquer pour la navigation sur les bateaux du Winches Club à compter du 31 mars 2021 et jusqu'à nouvel ordre.

Il est basé sur les recommandations publiées par la FFVoile le 23 mars 2021. Extraits :

Suite aux dernières annonces du Premier Ministre..., le point le plus important à retenir est la volonté des autorités de valoriser les pratiques en extérieurs dont il a été prouvé qu'elles génèrent beaucoup moins de transmissions. En ce sens, la voile apparaît comme une pratique peu risquée. ...

Dans ce contexte, qui nous permet d'être optimistes pour la pratique dans les prochains mois, la Fédération Française de Voile a décidé de faire évoluer sa position concernant la pratique en double et en équipage.

La FFVoile recommande donc à ses clubs :

- *Le maintien du principe du respect de la distanciation physique de 2 mètres qui permet une pratique sans masque.*
- *Pour la pratique en double et en équipage, qui pour rappel n'est pas interdite, nous préconisons l'application la règle suivante : 1 équipier par 2 mètres linéaires (un bateau de 8 mètres ne peut pas accueillir plus de 4 personnes sans masque).*
- *A titre dérogatoire, de proposer à ses adhérents et stagiaires volontaires, le port d'un masque de catégorie 1 lorsque la pratique ne permet pas le respect de la distanciation de 2 mètres en continu, sachant que ces masques ne sont pas totalement adaptés à la pratique sportive.*

Le responsable technique qualifié du club, conformément à l'article A.322-68 du Code du Sport, reste compétent pour adapter ou annuler toute activité. Il doit donc interdire le port des masques inadaptés (et donc la pratique de la voile sans respect de la distanciation physique) lorsque :

- *La pratique nécessite une activité physique d'intensité rigoureuse, (conformément aux recommandations de l'OMS en date du 1^{er} Décembre 2020).*
- *Les conditions météorologiques (vent, pluie) rendent le port du masque dangereux.*
- *Le risque pour le pratiquant de tomber à l'eau est anormalement élevé.*

Il appartient à chaque Chef.fe de bord, en lien avec les membres de son équipage, d'intégrer dans la préparation de la navigation, le suivi de la situation Covid-19 et le respect de la réglementation qui lui est associée le jour de l'embarquement.

Le but principal du protocole ci-dessous est d'assurer une navigation sereine en équipage dans des conditions optimales sur le plan sanitaire et de sécurité. Il ne peut garantir la non-transmission du virus et engager la responsabilité du club en cas de transmission.

Tous les membres de l'équipage devront signer ce protocole avant chaque embarquement.

Le signataire déclare sur l'honneur n'avoir présenté, au cours des dernières 48 heures, aucun des symptômes suivants :

- de la fièvre ou des frissons,
- une toux ou une augmentation de ma toux habituelle,
- une fatigue inhabituelle,
- un essoufflement inhabituel quand je parle ou je fais un petit effort,
- des douleurs musculaires et/ou des courbatures inhabituelles,
- des maux de tête inexpliqués,
- une perte de goût ou d'odorat,



Protocole sanitaire pour la navigation sur les bateaux du Winches Club Version 20210331

- des diarrhées inhabituelles.

Le.la signataire déclare sur l'honneur ne pas avoir connaissance d'avoir été en contact avec un cas confirmé de covid-19 dans les quatorze jours précédant l'embarquement.

Les mesures suivantes s'appliqueront tant que le présent protocole est en vigueur :

- Interdiction de naviguer entre 19 heures et 6 heures du matin. Anticiper le temps de retour des participants à leur domicile.
- Respect des mesures d'hygiène suivantes :
 - le port du masque est obligatoire. Les équipier.es retirent leur masque si le.la chef.fe de bord considère que les conditions rendent le port du masque dangereux (pluie, vent, efforts physiques...) ;
 - se laver régulièrement les mains – et en particulier au moment de l'embarquement - par une friction avec une solution pour la désinfection des mains conforme à la norme EN 14476 ;
 - se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou éternuant dans son coude ;
 - se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer dans une poubelle ;
 - éviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux.
- A bord, il sera toujours prévu un flacon de gel hydro-alcoolique dans le cockpit
- Chaque équipier.e aura sa propre bouteille d'eau marquée à son nom, facilement identifiable
- Pour faciliter le respect des mesures de distanciation physique et d'hygiène et pour assurer la sécurité en équipage réduit, la navigation n'est autorisée qu'avec une prévision de vent moyen inférieure à 20 nœuds.
- L'équipage sera au maximum de 4 personnes sur le Bongo 960 et de 3 personnes sur les Surprises. Le.la chef.fe de bord pourra décider de réduire l'équipage à 3 personnes sur le Bongo 960 et à 2 personnes sur les Surprise.
- Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées sera réalisé à la fin de chaque navigation. Le.la chef.fr de bord s'assurera de la disponibilité des produits désinfectant avant le départ.

Ces mesures s'appliquent à tous, même aux personnes vaccinées ou ayant déjà été covidées.

Lu et approuvé par :

Le / / 2021

Signature :